

Caen, le 19 mai 2025



Direction d'appui aux politiques d'aménagement

Dossier suivi par : Bertrand DEQUEN

☎ : 02.31.57.16.95

✉ : [bertrand.dequen@calvados.fr](mailto:bertrand.dequen@calvados.fr)

**Monsieur Pierre MOURARET**

Maire de Dives-sur-Mer

Mairie de Dives-sur-Mer

BP 60020

14161 DIVES-SUR-MER

**Objet :** Avis du Département du Calvados sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Dives-sur-Mer.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, vous avez saisi le Département, le 18/04/2025, pour qu'il donne son avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de Dives-sur-mer.

Cette procédure appelle une remarque de notre part.

Le nouveau règlement de la zone UA stipule que pour les nouvelles constructions des « retraits partiels seront possibles pour assurer la sécurité des accès ».

Le Département souhaite que le règlement écrit, idéalement dans toutes les zones, indique que nonobstant le respect des règles établies, certains retraits ou clôtures puissent être refusés ou n'être autorisés que sous réserve d'ajustements si la sécurité dans le domaine public l'exige. Cette possibilité, bien que d'ores et déjà applicable en vertu de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme, gagnerait à être rappelée dans le règlement écrit. Les pétitionnaires se verraient ainsi mieux renseignés. De surcroît, les ajustements que pourrait leur demander le gestionnaire du domaine public, qu'il s'agisse du Département ou de la commune, seraient clairement règlementaires.

En conclusion, considérant l'ensemble de ces éléments, le Conseil départemental émet un avis favorable quant à cette procédure.

Je vous remercie, par avance, de bien vouloir communiquer au référent du Conseil départemental, dont les coordonnées figurent en en-tête du présent courrier, l'ensemble des pièces du PLU modifié

quand il sera approuvé et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Pour le Président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
La directrice d'appui aux politiques d'aménagement**



**Anne-Sophie BUTHION**

Copie : ARD de Pont-l'Evêque

Madame Amandine D'OLEON et Monsieur Emmanuel PORCQ, Conseillers départementaux du canton n°4 (Cabourg)